

ÉTUDES  
& ENQUÊTESPRÉSENTATION  
DE L'ÉTUDE

Après avoir décrit les caractéristiques des bacheliers 2017 inscrits en première année commune aux études de santé (PACES) en 2017-2018 à l'université de Lille (cf. Études & Enquêtes n°9 - juin 2018), ce document est consacré aux **résultats obtenus en PACES en 2017/2018 par les 2 495 bacheliers 2017** (cf. p.8 «méthodologies - sources des données»).

En complément, les pages 6 et 7 fournissent une comparaison des résultats des bacheliers 2017 et des «autres inscrits» (essentiellement des doublants), permettant de fournir les résultats de l'ensemble des inscrits (N=3 537).

La PACES se distingue des formations post-baccalauréat en étant organisée autour de deux concours dans la même année.

Le premier concours (qui se déroule sur deux jours en décembre) réalise une première sélection parmi les inscrits en ne permettant pas aux 15% des étudiants les moins bien classés de poursuivre leur année en PACES. Les «NAC» (étudiants «non autorisés à continuer») sont donc dans l'obligation de se réorienter au second semestre à l'issue du premier concours. Les étudiants autorisés à continuer («AC») choisissent en début de second semestre au moins une des quatre spécialités de santé (médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique) et/ou la spécialité kinésithérapie (dans le cadre de la convention avec l'Institut de formation en masso-kinésithérapie).

Le second concours (trois jours en mai) permet de classer pour chaque spécialité les étudiants qui en ont passé toutes les épreuves, tandis que le classement indifférencié détermine qui, parmi les entrants, pourra ou non doubler sa PACES. Le *numerus clausus* de chacune des spécialités ouvre aux étudiants retenus les portes de la seconde année des études médicales.

LES RÉSULTATS EN PACES  
DES BACHELIERS 2017

## INSCRITS 2017-2018 À L'UNIVERSITÉ DE LILLE

Au moment où de profondes évolutions sont annoncées concernant l'organisation des études de santé, l'étude en cours réalisée par l'ODiF sur les inscrits en PACES en 2017-2018 fournit des données qui à la fois nourrissent les réflexions actuelles et permettront les comparaisons futures.

La PACES se singularise de toutes les autres formations post-baccalauréat par le fait qu'un premier concours (en décembre) interdit l'accès au second semestre à 15% des inscrits les moins bien classés. Si, sur le plan organisationnel, la procédure doit permettre le bon déroulement du second semestre, elle apparaît à la fois arbitraire (le taux de 15% d'étudiants «non autorisés à continuer» est régleménté nationalement) et inutile sur le plan de la construction du parcours d'une partie des étudiants : car en fait une proportion importante des étudiants «autorisés à continuer» la PACES au second semestre n'a aucune chance de réussir en un an le concours final et pourrait plutôt bénéficier d'une réorientation réfléchie dès le début du second semestre universitaire.

Le profil des admis au concours montre que (seuls) les «bons élèves» du Secondaire (baccalauréat général obtenu avec une (très) bonne mention sans avoir connu d'échec durant leur scolarité) et les «bons étudiants» qu'ils peuvent devenir (assidus, capables de beaucoup travailler, adaptés à la forme du concours - le QCM -, acceptant l'atmosphère concurrentielle) ont une probabilité significative de réussir en un an le concours final de la PACES. De fait, sur le plan social, les étudiants issus d'un foyer où au moins un des parents est «cadre» sont sur-représentés dans la population des admis.

Le prochain et dernier document sera consacré à la situation à la rentrée 2018-2019 des inscrits en PACES en 2017-2018.

## Premier concours de la PACES

### Parmi les bacheliers 2017, 4% ne se sont pas présentés au premier concours PACES (décembre 2017).

Ces étudiants sont statistiquement caractérisés (données non présentées) par le fait d'être significativement plus souvent que l'ensemble des inscrits en PACES, des étudiants de nationalité étrangère titulaires d'une équivalence du baccalauréat et des étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique ou professionnel.

### Parmi les bacheliers 2017, 17% ont été «non autorisés à continuer» la PACES au second semestre.

Ces étudiants «NAC» sont statistiquement caractérisés par le fait d'être (très) significativement plus souvent que l'ensemble des inscrits en PACES\*, des étudiants qui n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat, en ayant plus souvent obtenu le baccalauréat sans avoir la moyenne aux matières principales (i.e. les plus coefficientées). Plus souvent titulaires d'un baccalauréat technologique, ces étudiants ont également plus souvent obtenu le baccalauréat avec au moins un an de retard, retard dû au fait qu'ils ont plus souvent connu un doublement durant les six dernières années scolaires. Visiblement peu conscients des exigences de la PACES, les étudiants «NAC» déclarent plus souvent que la moyenne des bacheliers 2017 inscrits en PACES que l'emploi du temps du premier semestre n'était pas (très) chargé mais «équilibré» et sont plus souvent ceux qui fournissent le moins de travail personnel (moins de 30 h par semaine) et ceux qui ne sont pas complètement assidus.

Les étudiants «NAC» sont plus souvent issus d'un foyer «peu favorisé» et ont plus souvent fait le choix de s'inscrire en PACES après le baccalauréat, sans avoir de projet professionnel en tête.

Caractérisation statistique des étudiants «non autorisés à continuer»

Variable	Modalité	Valeur-test
Mention obtenue au baccalauréat (ou son équivalence)	Mention : «passable»	100,0
Type de baccalauréat (ou de son équivalence)	Autre que bac. général	10,9
Moyenne obtenue au bac. dans les matières principales	Moins de 10	10,7
Type de baccalauréat - détaillé	Technologique	10,5
Passation du premier concours PACES	Pas toutes les épreuves	9,3
Origine sociale (regroupée)	Aucun parent n'est "cadre"	8,1
Statut boursier en 2016-2017 (année de la Terminale)	Boursier en Terminale	7,0
Âge au moment de la rentrée universitaire	19 ans et plus	7,0
Type de lycée de la Terminale	Lycée public	6,4
Âge au moment de l'obtention du bac. (ou équivalence)	19 ans et plus	6,1
Doublement entre 2012 et 2017	Au moins 1 doublement	5,2
Assiduité aux enseignements du premier semestre (S1)	N'a pas suivi tous les enseignements	4,8
Vœu APB et diplôme suivi en 2017/2018	Diplôme différent de celui demandé	4,7
Temps de travail personnel au S1 (hors période du concours)	Moins de 30 h par semaine	3,7
Moyenne obtenue au bac. dans les matières principales	10 à 10,99	3,7
Moment du choix de la PACES	Choix fait après le baccalauréat	3,3
Jugement sur l'emploi du temps au premier semestre	Équilibré	2,9
Inscription parallèle à l'inscription en PACES	Aucune autre inscription	2,9
Moyenne obtenue au bac. dans les matières principales	11 à 11,99	2,9
Statut boursier en 2017-2018	Boursier	2,7
Lycée appartient au réseau «demain l'université»	Lycée en convention «Demain l'université»	2,6
Projet professionnel au moment de l'inscription	Pas de projet professionnel	2,5
Nationalité	Étrangère	2,3
Moment du choix de la PACES	Pendant la Terminale	2,2

\* Exemple de lecture : les étudiants déclarés «NAC» suite au premier concours PACES, sont statistiquement caractérisés par le fait d'avoir obtenu le baccalauréat sans mention (i.e. mention «passable») plus souvent que l'ensemble de la population. «Plus souvent» ne signifie pas que la modalité est majoritaire dans la sous-population caractérisée (ici : les étudiants «non autorisés à continuer»). Avec la valeur-test on évalue la distance (exprimée en nombre d'écart-types d'une loi normale) entre la représentation d'une modalité d'une variable dans l'ensemble de la population et sa représentation dans les sous-populations comparées (cf. réf. donnée en dernière page).

En noir : variables issues du fichier scolarité. En bleu : variables issues du fichier APB. En vert : variables issues de l'enquête réalisée en mars 2018

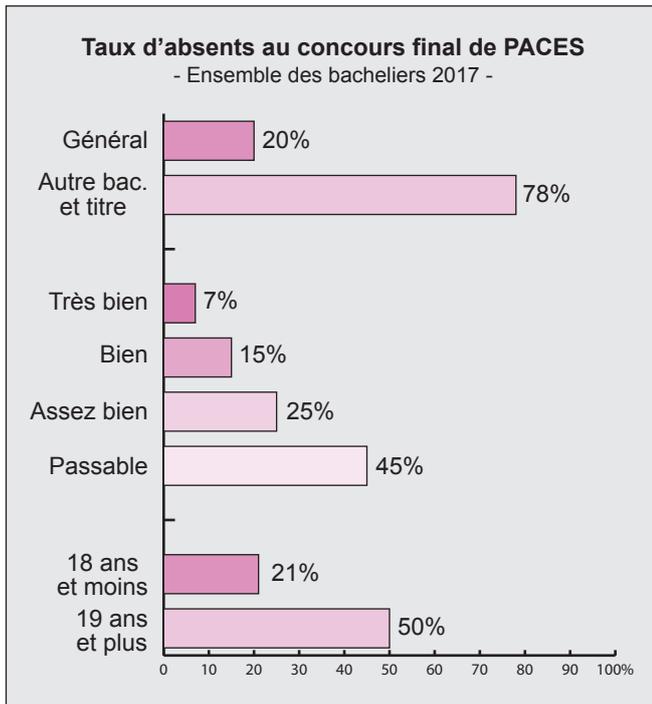
## Parmi les bacheliers 2017, 79% ont été « autorisés à continuer » la PACES au second semestre.

Ces étudiants « autorisés à continuer » sont statistiquement caractérisés par le fait d'être (très) significativement plus souvent que l'ensemble des inscrits en PACES, des étudiants d'un (très) bon niveau académique (mention « très bien » ou « bien » au baccalauréat, scolarité sans doublement), conscients des exigences de la PACES (assiduité, travail personnel très important), ayant fait tôt (avant la Terminale) le choix de la PACES en ayant un projet professionnel (celui d'exercer une profession (para)médicale) ; ces étudiants sont aussi plus souvent issus d'un milieu « favorisé » qui leur permet d'être plus souvent inscrits dans une préparation privée au concours de PACES et d'avoir un logement proche de la faculté de médecine.

### Caractérisation statistique des étudiants « autorisés à continuer »

Variable	Modalité	Valeur-test
Mention obtenue au baccalauréat (ou son équivalence)	Mention « très bien »	100,0
Type de baccalauréat (ou de son équivalence)	Baccalauréat « général »	100,0
Moyenne obtenue au bac. dans les matières principales	16 et plus	100,0
Assiduité aux enseignements du premier semestre	A suivi tous les cours	100,0
Inscription parallèle à l'inscription en PACES	Prépa. privée à la PACES	100,0
Jugement sur l'emploi du temps au premier semestre	Chargé	100,0
Passation du premier concours PACES	Passation de toutes les épreuves du concours	100,0
Temps de travail personnel au S1 (hors période du concours)	Plus de 60 heures par semaine	10,5
Statut boursier en 2017-2018	Non boursier	10,4
Moment du choix de la PACES	Choix fait avant la Terminale	10,2
Projet professionnel au moment de l'inscription	Avait un projet pro. : profession (para)médicale	9,5
Type de lycée de la Terminale	Lycée privé	9,3
Statut boursier en 2016-2017 (année de la Terminale)	Non boursier en Terminale	8,6
Sentiment d'être intégré aux étudiants de PACES au S1	S'est senti intégré	8,2
Origine sociale (regroupée)	Au moins un parent est "cadre"	8,1
Âge au moment de la rentrée universitaire	18 ans et moins	7,9
Connaissance et suivi du tutorat de PACES	Pas suivi le tutorat de PACES au S1	7,6
Lieu de résidence au cours du premier semestre	Résidence étudiante privée	7,4
Doublement entre 2012 et 2017	Aucun doublement	7,3
Vœu APB et diplôme suivi en 2017-2018	Diplôme 2017-2018 identique à celui demandé	6,9
Évaluation du niveau des enseignements de PACES au S1	Niveau plus élevé que mon niveau	6,9
Temps de transport moyen au S1	16 à 30 mn	6,8
Mention obtenue au baccalauréat (ou son équivalence)	Mention « bien »	5,7
Évaluation du niveau des enseignements de PACES au S1	Niveau correspondait à mon niveau	5,5
Lycée appartient au réseau « demain l'université »	Lycée hors convention « Demain l'université »	5,5
Moyenne obtenue au bac. dans les matières principales	14 à 15,9	5,3
Langue vivante 1 au baccalauréat (ou son équivalence)	Anglais	5,3
Temps de travail personnel au S1 (hors période du concours)	45 h à 59 h par semaine	5,2
Temps de transport moyen au S1	15 mn au plus	5,2
Nationalité	Française	4,8
Âge au moment de l'obtention du bac. (ou équivalence)	17 ans et moins	4,2
Spécialité du baccalauréat	S-spécialité Maths	4,2
Lieu de résidence au cours du premier semestre	Logement indépendant	4,1
Connaissance et suivi du tutorat de PACES	Tutorat suivi	4,1
Spécialité du baccalauréat	S-spécialité SVT	3,7
Département du lycée de la Terminale	Nord	3,4
Spécialité du baccalauréat	S-spécialité Physique Chimie	3,2
Temps de travail personnel au S1 (hors période du concours)	30 h à 44 h par semaine	2,7
Lieu de résidence au cours du premier semestre	Chez les parents	2,7
Zone du lycée de la Terminale	Lycée de la Métropole Européenne de Lille	2,6

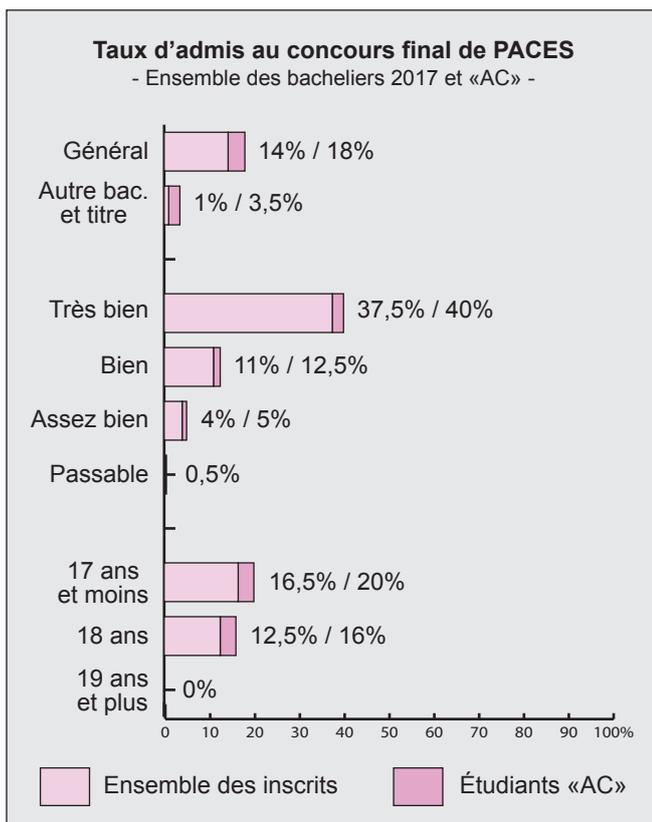
## Concours final de PACES (mai 2018) : résultats des bacheliers 2017



Parmi l'ensemble des bacheliers 2017 inscrits en PACES en 2017-2018, 23% ne se sont pas présentés au concours final (mai 2018), soit parce qu'ils ont abandonné précocement la PACES (4% d'absents au premier concours), soit parce qu'ils n'ont pas été autorisés à continuer la PACES au second semestre (17%), soit parce qu'ils ne se sont pas présentés au concours final (2%) après avoir été autorisés à poursuivre leurs études au second semestre de PACES.

Comme le montre le graphe ci-contre, le taux d'absents au concours final est très dépendant du type de baccalauréat (ou son équivalent), de la mention obtenue au baccalauréat et de l'âge au moment de l'obtention du baccalauréat (ou de son équivalence).

La combinaison des caractéristiques n'apporte pas un complément d'information utile tant le fait de ne pas être titulaire d'un baccalauréat général détermine la présence ou l'absence en fin d'année de PACES.



Parmi l'ensemble des bacheliers 2017 inscrits en PACES en 2017-2018, 14% ont été admis au concours de fin de PACES (ou à celui d'entrée en formation de masso-kinésithérapie). Ce taux passe à 18% parmi les étudiants « autorisés à continuer » (leur année de PACES) suite au premier concours (décembre 2017).

Comme le montre le graphe ci-contre, le taux d'admis au concours (final) de PACES est très dépendant du type de baccalauréat (ou titre équivalent) obtenu, de l'âge au moment de l'obtention du baccalauréat et de la mention obtenue.

On constate en particulier qu'aucun des (139) étudiants âgés de 19 ans ou plus au moment de l'obtention du baccalauréat (ou de son équivalence) n'a été admis au concours final de PACES, alors que ce sont à 70% des bacheliers généraux et que 40% d'entre eux ont obtenu une mention au baccalauréat (données représentées).

Plus spectaculaire encore, 1 seul des 632 étudiants ayant obtenu le baccalauréat (ou son équivalence) sans mention a été admis au concours final de PACES (9 de ces étudiants sur 10 sont titulaires d'un baccalauréat général) !

**Parmi les bacheliers S, le taux d'admis au concours final diffère selon la spécialité :** si parmi les bacheliers 2017 titulaires d'un baccalauréat scientifique, 25% de ceux qui avaient une spécialité « mathématiques » (N=374) ont été admis au concours final de PACES, cela est le cas de 18% de ceux qui avaient une spécialité « physique chimie » (N=558) et, seulement, 11% de ceux qui avaient une spécialité « sciences de la vie et de la Terre » (N=1295).

Parmi les bacheliers 2017 titulaires d'un baccalauréat général, **13% des femmes et 18% des hommes sont admis au concours final PACES** (diff. significative). La différence observée vient du seul fait que **les hommes titulaires d'un bac. S spécialité mathématiques issus d'un foyer dans lequel au moins un des parents exerce une profession de catégorie «cadre» ont un taux d'admis au concours significativement supérieur à celui de leurs homologues femmes** (respectivement 41% contre 29%).

Si les différences selon le sexe sont ténues, le taux d'admission au concours de PACES varie sensiblement selon d'autres caractéristiques.

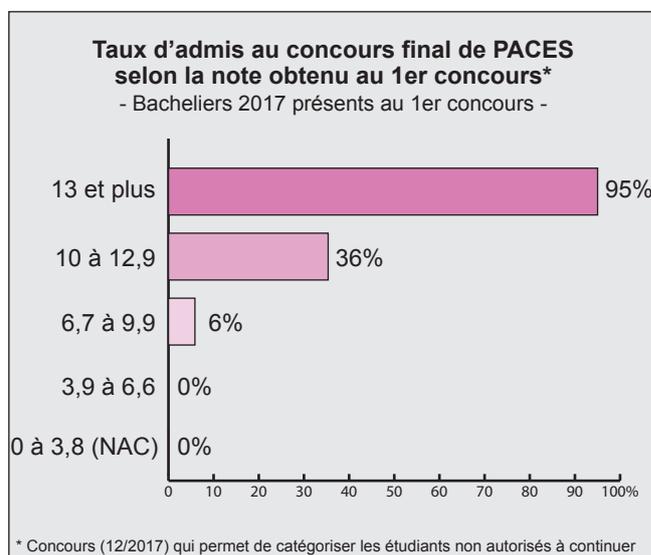
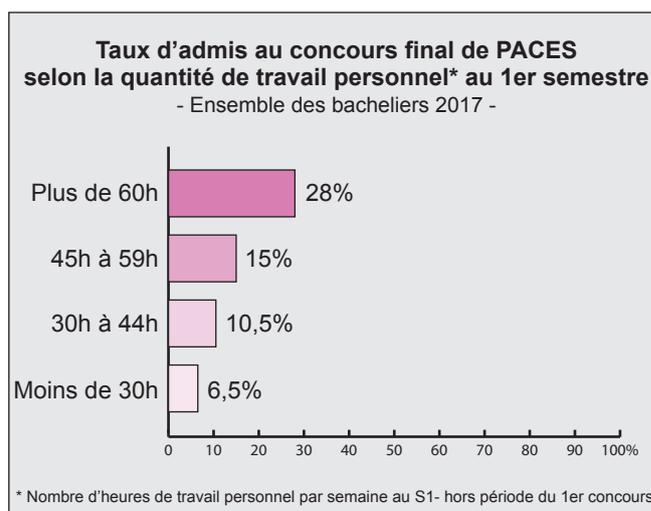
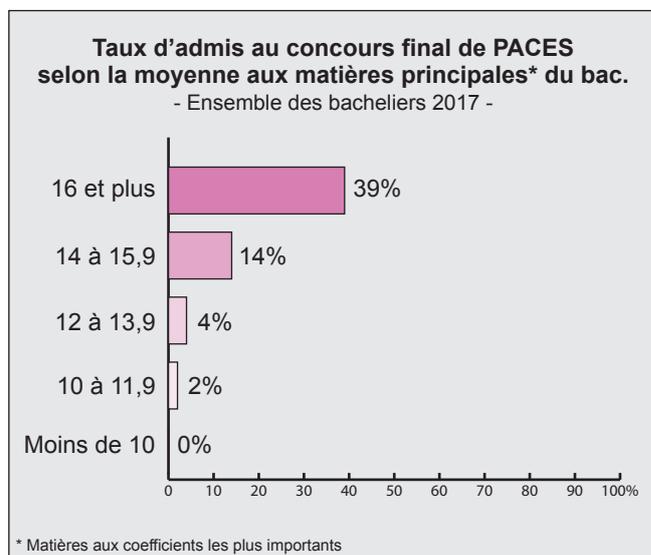
Dans la logique des différences observées selon la mention au baccalauréat, on constate (graphe ci-contre) que la moyenne obtenue aux matières principales du baccalauréat détermine la réussite au concours et que **le taux d'admis est proche ou égal à 0% pour les bacheliers qui ont obtenu moins de 14 de moyenne aux matières principales du bac.** (pour la grande majorité des étudiants il s'agit de la moyenne en maths, physique-chimie et SVT).

Sachant que plus la mention obtenue au baccalauréat est élevée et plus le travail personnel fourni au cours du premier semestre est important (données non présentées), on ne s'étonne pas du fait que **plus la quantité de travail personnel est grande et plus le taux d'admis est important, cela étant vrai quelle que soit la mention obtenue au bac.** (par exemple, parmi les étudiants qui ont obtenu la mention «très bien» au bac., le taux d'admis est de 25% pour ceux qui déclarent avoir travaillé moins de 30 heures par semaine au 1<sup>er</sup> semestre, et de 51% pour ceux qui déclarent avoir travaillé 60 heures ou plus).

La note obtenue au premier concours (décembre 2018) permet aux acteurs de la PACES d'évaluer le résultat au concours final : si les étudiants qui ont obtenu moins de 3,9 de moyenne aux notes du tronc commun n'ont pas été autorisés à poursuivre la PACES au second semestre, aucun des (717) étudiants qui ont obtenu une moyenne comprise entre 3,9 et 6,6 n'ont été admis au concours final. A contrario, la quasi totalité des étudiants qui ont obtenu au moins 13 de moyenne au premier concours ont été admis au concours final de PACES.

\*\*\*

Parmi les répondants à l'enquête menée en mars 2018, près de la moitié a déclaré être inscrite dans une préparation privée au concours de PACES. Si le taux d'admis au concours final des étudiants inscrits dans une «prépa. privée» est 2,3 fois plus élevé que celui des étudiants qui n'y sont pas inscrits, c'est en fait essentiellement parce que les inscrits dans une «prépa. privée» cumulent des caractéristiques propres aux étudiants admis au concours final (mention élevée au bac. général, au moins un parent «cadre», capacité à beaucoup travailler). Les traitements réalisés (non présentés) montrent qu'un effet positif de l'inscription dans une «prépa. privée» sur la réussite au concours final est observé pour les seuls «bons» (mention «bien» ou «très bien» au bac.) étudiants dont aucun des parents n'est «cadre».



## Résultats au premier concours de la PACES (décembre)

**82% des inscrits en PACES en 2017-2018 ont été autorisés à continuer la PACES suite au premier concours. Cela est le cas de 79% des bacheliers 2017 et de 91% des autres étudiants (presque tous des réinscrits en PACES après un premier échec).**

4% des inscrits en PACES en 2017-2018 ne se sont pas présentés au concours (abandons précoces de la PACES).

Plus la mention obtenue au baccalauréat est élevée et plus le taux «d'autorisés à continuer» la PACES est important (l'écart est surtout marqué entre les bacheliers qui ont obtenu le baccalauréat sans mention et ceux qui l'ont obtenu avec mention).

Parmi les bacheliers 2017, l'enquête réalisée permet de constater en particulier que :

- les étudiants qui ont au moins doublé une fois au cours des six dernières années scolaires sont 60% à être déclarés «autorisés à continuer» contre 81% de ceux qui n'ont pas connu de doublement de classe ;
- plus le choix de suivre une PACES est fait tôt et plus le taux «d'autorisés à continuer» est important (61% d'AC parmi les étudiants qui ont décidé de suivre la PACES après avoir passé le baccalauréat à 87% d'AC pour ceux qui ont fait ce choix avant la Terminale ;
- 93% des étudiants qui sont inscrits dans une «prépa privée» parallèlement à la PACES sont déclarés AC suite au premier concours, contre 78% de ceux qui ne le sont pas.

## Résultats au concours de fin de PACES

**26% des inscrits en PACES en 2017-2018 ont été admis à un des quatre concours des études de santé et ont donc accès à la deuxième année des études médicales, ou ont été admis au concours d'entrée de la formation de masso-kinésithérapie. Cela n'est le cas que de 14% des bacheliers de l'année, contre 55% des autres étudiants (presque tous des réinscrits en PACES après un premier échec).**

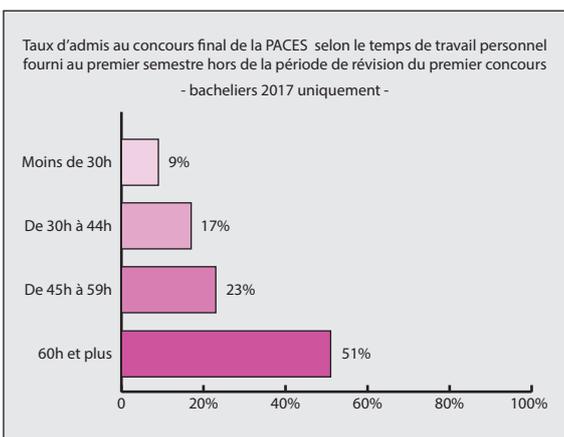
Les admis au concours final de PACES sont presque tous des bacheliers généraux : seuls 3% des titulaires d'un autre titre qu'un baccalauréat général (essentiellement des bacheliers technologiques) obtiennent les concours.

Le niveau académique en fin de Terminale est déterminant dans la réussite au concours de fin de PACES : si plus la mention obtenue au baccalauréat est élevée et plus le taux de d'admission au concours final de PACES est important, c'est surtout l'importance des écarts observés qu'il faut retenir : la moitié des étudiants ayant obtenu le baccalauréat avec une mention «très bien» obtient le concours final de PACES contre presque aucun des étudiants qui n'ont pas obtenu de mention au baccalauréat.

De même, parmi les étudiants de PACES, ceux qui ont obtenu le baccalauréat «en retard» par rapport à l'âge normal (*i.e.* la norme : 18 ans) d'obtention du baccalauréat ne sont que 7% à avoir été admis au concours, contre 29% pour les étudiants âgés de 17 ans ou moins au moment de l'obtention du bac (âge en juillet).

35% des étudiants ayant au moins un parent qui exerce une profession de catégorie «cadre» ont été admis au concours final de la PACES ; cela n'est le cas que de 20% des étudiants dont aucun des parents n'est «cadre».

Parmi les bacheliers de l'année, le fait d'avoir choisi tardivement (après le baccalauréat) de s'inscrire en PACES ou de s'y inscrire sans avoir de projet professionnel réduit de beaucoup le taux d'admis au concours final (à, respectivement 3,5% et 5% contre 16% pour les étudiants qui ont fait le choix de la PACES avant même la Terminale et environ 16% pour les étudiants dont le projet professionnel est d'exercer une profession (para-)médicale.



Le graphe ci-contre montre que le taux d'admis au concours final est très dépendant de la quantité de travail personnel fourni en dehors des cours (suivis ou non).

\*\*\*

Si les données ne sont pas représentées, on note que **parmi les admis en deuxième année des études médicales, ou de masso-kinésithérapie qui ont obtenu au moins deux concours, le taux de renoncement le plus important s'observe en pharmacie : 19% des étudiants admis en pharmacie renoncent à y entrer** (pour poursuivre leurs études de santé en médecine).

Les taux de renoncement les plus faibles s'observent en médecine et en masso-kinésithérapie (1%).

Taux d'admis au premier concours PACES et au concours final des inscrits en 2017/2018  
- comparaison des caractéristiques des bacheliers 2017 et des autres inscrits (doublants essentiellement) -

Caractéristiques	Bacheliers 2017		Autres inscrits		Ensemble	
	AC*	Admis	AC	Admis	AC	Admis
Femmes**	78%	12%	93%	56%	82%	25%
Hommes	81%	17%	88%	54%	83%	29%
18 ans et moins lors de la rentrée	81%	15%	97%	65%	83%	21%
19 ans et plus lors de la rentrée	53%	3%	89%	51%	81%	41%
Au moins un parent «cadre»	87%	20%	95%	64%	89%	35%
Aucun parent «cadre»	73%	10%	88%	48%	77%	20%
Domicile (d'un) des parents au 1er semestre	82%	17%	-***	-	-	-
Résidence universitaire du CROUS	81%	11%	-	-	-	-
Résidence étudiante privée	93%	18%	-	-	-	-
Autre type de logement	85%	13%	-	-	-	-
Titulaire d'un baccalauréat général	82%	15%	95%	60%	85%	28%
Bac. techno./pro. ou équivalence du bac.	23%	1%	56%	7%	36%	3%
Âge au bac. : 17 ans et moins	82%	17%	96%	60%	86%	29%
Âge au bac. : 18 ans	78%	13%	90%	54%	82%	25%
Âge au bac. : 19 ans et plus	51%	0%	67%	24%	55%	7%
Mention au bac. : passable	57%	0,5%	85%	38%	59%	2%
Mention au bac. : assez-bien	77%	4%	89%	47%	81%	16%
Mention au bac. : bien	87%	11%	96%	60%	91%	28%
Mention au bac. : très-bien	94%	38%	96%	79%	95%	49%
Terminale dans lycée public	74%	9%	91%	56%	79%	22%
Terminale dans lycée privée	88%	22%	94%	61%	90%	38%
Aucun doublement durant les 6 dernières années	81%	15%	-	-	-	-
Au moins un doublement durant 6 dernières années	60%	2%	-	-	-	-
Choix de la PACES avant la Terminale	87%	16%	-	-	-	-
Choix de la PACES pendant la Terminale	77%	15%	-	-	-	-
Choix de la PACES après le baccalauréat	61%	3,5%	-	-	-	-
Projet lors de l'inscription : profession médicale	86%	15%	-	-	-	-
Projet : profession para-médicale	71%	17%	-	-	-	-
Projet : pas de projet professionnel	69%	5%	-	-	-	-
Jamais songé durant le S1 à une réorientation	98%	26%	-	-	-	-
Songé réorientation avant le 1 <sup>er</sup> concours	57%	7%	-	-	-	-
Songé réorientation pendant le 1 <sup>er</sup> concours	86%	4%	-	-	-	-
Songé réorientation après le 1 <sup>er</sup> concours	81%	1%	-	-	-	-
Pas inscrit dans une prépa. privée	78%	9%	-	-	-	-
Inscrit dans une prépa. privé	93%	33%	-	-	-	-

\* Autorisés à continuer (la PACES) après le premier concours (décembre 2017).

\*\*Exemple de lecture : parmi les «bacheliers 2017», 78% des femmes ont été autorisées à continuer la PACES suite au premier concours (décembre 2017) et 12% ont validé la PACES suite au second concours (mai 2018).

\*\*\* Données non disponibles (car issues de l'enquête réalisée auprès des seuls bacheliers 2017) ou population non concernée.

## Méthodologie - Sources des données

### Constitution du fichier de données

Le fichier des «bacheliers 2017 inscrits en PACES en 2017-2018» est constitué d'informations issues de trois fichiers :

- du fichier scolarité d'abord, pour les variables socio-démographiques et scolaires les plus communes ;
- du fichier des vœux APB 2017-2018, pour les variables détaillées de scolarité comme (liste non exhaustive) : la note moyenne obtenue au baccalauréat, les notes obtenues au baccalauréat, les langues (1 et 2) choisies, l'année d'entrée en Seconde, la scolarité réalisée entre 2011-2012 et 2016-2017, le diplôme souhaité à l'Université de Lille durant la procédure APB, etc. ;
- du fichier de l'enquête réalisée en mars 2018 dont les thèmes principaux étaient : l'orientation post-bac, les conditions de vie au cours du premier semestre, le déroulement de la scolarité au premier semestre, le premier concours PACES (décembre 2017) et la question de la réorientation entre septembre 2017 et mars 2018 ;
- du fichier résultats du premier concours PACES (décembre 2017) ;
- du fichier résultats du concours final de la PACES (mai 2018) comportant le choix définitif de la spécialité de deuxième année des études médicales choisie.

### L'enquête et les niveaux de participation

L'enquête a été lancée par mail le 23 février 2018. 34% des interrogés ont complété le questionnaire d'enquête (d'une durée de 7 minutes en moyenne) via Internet dès l'envoi initial. Les relances par courriel puis par téléphone ont permis d'atteindre un taux de réponse final de 78,6%. Le recueil de données a été réalisé en essayant d'homogénéiser au mieux les taux de réponses selon les résultats au premier concours de la PACES (mi décembre 2017) - pour plus de détails, le lecteur se référera à la page 16 du numéro 9 du document Études & Enquêtes.

### Caractérisation statistique

Les caractérisations statistiques réalisées permettent d'explorer des modalités de variables et de présenter de manière très synthétique les éléments qui les distinguent le plus (cf. L. Lebart, A. Morineau, M. Piron, *Statistique exploratoire et multidimensionnelle*, Dunod).

### Publication liée

Le premier document de la série consacrée à la PACES a été publié en juin 2018 (couverture ci-dessous). Il présente les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des étudiants inscrits en PACES en 2017-2018 et comporte un volet «vie étudiante», ainsi qu'une comparaison des caractéristiques des «bacheliers de l'année» et des «doublants». Un troisième et dernier document traitera de l'orientation et des réorientations suite à la PACES.



ÉTUDES & ENQUÊTES  
UNIVERSITÉ DE LILLE

OBSERVATOIRE DE LA DIRECTION  
DES FORMATIONS (ODiF)

### DIRECTION :

Martine Cassette, directrice  
Stéphane Bertolino, directeur adjoint

### CONCEPTION - RÉALISATION :

Eric Grivillers

### CONCEPTION GRAPHIQUE :

Service communication de l'Université de Lille

### IMPRESSION :

Imprimerie de l'université de Lille

### POUR EN SAVOIR PLUS :

<https://odif.univ-lille.fr>